

Accélérer les réformes structurelles pour la transparence et redevabilité dans le secteur des industries extractives au Gabon



SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

TERMES DE REFERENCE
COMMISSION DECLARATION ET VALIDATION ITIE

Contexte

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (ITIE-Gabon) est un établissement public personnalisé sous la dénomination de Groupe d'Intérêt Public placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Economie et des Participations. Sa composition et son fonctionnement réfèrent aux articles 35 à 38, 45 et 46 de la Loi n° 20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat, d'une part, et du Décret 0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt ITIE Gabon, d'autre part.

Cette initiative promeut la transparence, la bonne gouvernance et la responsabilité dans l'utilisation des revenus issus de l'exploitation pétrolière, gazière et minière ainsi que la divulgation des données ITIE d'après sa chaîne de valeur (licences et contrat, production, collecte et répartition des revenus, dépenses économiques et sociales). Son but est d'assurer la vérification et publication de tous les paiements effectués par les entreprises et de toutes les recettes publiques provenant de l'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières.

Elle est structurée autour de 12 principes, 06 critères, 07 exigences et 33 sous-exigences qui servent de base à la mise en œuvre du processus de l'ITIE dans le pays.

Le Gabon a rejoint l'ITIE le 21 octobre 2021, en devenant le 56^e pays au niveau mondial et le 27^e en Afrique qui mette en œuvre la norme ITIE 2019. Il se devait de satisfaire aux deux (02) engagements suivants, (1) publier le premier rapport ITIE, 18 mois après l'adhésion (c'est-à-dire le 23 avril 2023) et (2) de démarrer la première validation au plus tard le 1^{er} juillet 2024. L'objectif du Gabon au moment de cette adhésion était d'améliorer significativement la gestion publique de l'Etat, notamment par un effort accru de transparence dans les revenus et dépenses liés aux ressources exploitées.

Durant la phase post-adhésion de 2022 à 2024, la recherche de la performance et de l'efficacité a été au centre des préoccupations des membres du GMP et personnels du Secrétariat de l'ITIE-Gabon, à travers la mise en œuvre d'un groupe de travail ad hoc dit de « travaux spéciaux », puis dans le cadre de l'expérimentation de commissions dites « statutaires » en 2024.

Mission

Assurer la supervision de la mise en œuvre des activités liées aux processus de la Déclaration ITIE et Validation ITIE en vue des progrès sur les objectifs fixés dans le plan de travail annuel et sur les exigences de la norme ITIE.

Attributions

En alignement avec les activités du plan de travail annuel ou de toute autre diligence portée à sa connaissance par le GMP, la Commission est chargée de :

Déclaration ITIE

- a) Opérationnaliser les missions et attributions de l'ITIE-Gabon relatives à la déclaration et la validation ITIE ;
- b) Elaborer les termes de référence relatives aux activités de déclaration et validation ITIE ;
- c) Elaborer les canevas de collecte des données et informations contextuelles ;
- d) Elaborer les dispositifs de collecte des données et les formaliser par des protocoles d'échanges avec les parties prenantes ;
- e) Cartographier les divulgations existantes à l'aide du modèle de transparence, collecter et divulguer les données à travers les systèmes d'information du gouvernement, des entreprises et rapports ITIE ;
- f) Analyser, synthétiser, publier et communiquer les données et informations issues du rapportage ITIE ;
- g) Actualiser les formulaires de déclaration ;
- h) Superviser le recrutement de l'Administrateur Indépendant ;
- i) Superviser le processus de rapportage ITIE et le cycle annuel des divulgations ;
- j) Participer au rapprochement des déclarations sur les recettes et paiements ;
- k) Contribuer à la production de rapports sur l'audit des revenus et autres rapports connexes ;
- l) Promouvoir l'utilisation de systèmes gouvernementaux fonctionnels, intégrés et efficaces pour la divulgation systématique des données et informations ITIE ;
- m) Organiser des ateliers provinciaux de dissémination des rapports ITIE ;

Validation ITIE

- n) Préparer la validation en collectant et archivant la documentation pertinente et en réalisant l'auto-évaluation du respect de la mise en œuvre par le GMP de la norme ITIE ;
- o) Consulter et informer les parties prenantes du démarrage de la validation ITIE ;
- p) Encourager les parties prenantes à contribuer par le biais des entretiens et/ou par écrit ;
- q) Superviser la visite pays du Secrétariat International et la validation indépendante réalisée par le validateur indépendant ;
- r) Commenter le projet de rapport d'évaluation initiale de validation proposé par le validateur ;
- s) Fournir les clarifications et informations supplémentaires au secrétariat international ou au validateur ;
- t) Répondre à toute mesure corrective élaborée par le Conseil d'Administration de l'ITIE.

Organisation

La Présidente de l'ITIE-Gabon assure la coordination et le bon fonctionnement de la Commission présidée par un membre du GMP désigné par ses pairs membres inscrits. La durée de la présidence est rotative tous les six (6) mois. La Commission est composée d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et des membres. Le secrétariat des travaux est assuré par le secrétariat technique permanent.

Fonctionnement

La Commission se réunit au moins une fois par mois sur convocation de son président. La salle de réunions du siège de l'ITIE-Gabon abrite les travaux de celle-ci. Une affectation de ressources est opérée dans le budget annuel de l'ITIE-Gabon pour permettre un fonctionnement optimal. La Commission peut inviter à ses travaux des personnes ressources externes, sur autorisation préalable de la Présidente de l'ITIE-Gabon.